



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AOÛT 2026

Monsieur le Maire et président de séance, Hervé LESNÉ, procède à l'appel nominal et désigne le secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT

Présents : Hervé LESNÉ, Laëtitia MAZURE, Pierre VITRE, Marc DEBERLES, Christelle LAMOUR, Cédric GRASLAND, Florie TOXE GUICHARD, Jean-François DELYS (arrivé à 19h10), Morgane GERARD, Aurélie GERARD, Karine PASSILLY, Lenaïg LE BAIL,

Absents : Aurélie BEAUTRAIS (donne pouvoir à Aurélie GERARD), Alexis BOUCHARD (donne pouvoir à Lenaïg LE BAIL), Jérôme LEMASSON (donne pouvoir à Marc DEBERLES)

Président de séance : Hervé LESNÉ

Secrétaire de séance : Cédric GRASLAND

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Révision des tarifs et des horaires des services périscolaires
 - 2- Délégations consenties au Maire
 - 3- Décision modificative
-

Monsieur le Maire et président de séance Hervé LESNÉ annonce l'ouverture de la séance à 19h00.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 et du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2026, les membres du conseil ont donné leur approbation.

Les procès-verbaux seront publiés sous forme électronique sur le site internet de la ville de Saint-Uniac, et un exemplaire papier sera tenu à la disposition du public au secrétariat général de la mairie.

26.33 FINANCES

Révision des tarifs des services périscolaires

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des familles dont les enfants sont scolarisés à l'école publique lui ont fait part de leur souhait d'élargir les créneaux d'accueil de la garderie.

La commission « affaires scolaires » s'est tenue le 20 Août 2026, et propose de redéfinir les horaires d'accueil et leurs tarifications, en permettant ainsi plus de souplesse pour les familles dans le choix des créneaux proposés.

D'autre part, conformément au contrat passé avec notre prestataire Restoria, ce dernier appliquera une révision des prix à compter du 1^{er} Septembre 2026.

Il est donc proposé d'appliquer une hausse du tarif du repas.

Afin de mettre en place ces nouvelles modalités, il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs de la cantine, de la garderie et la mise en place de nouveaux créneaux horaires.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ces points.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement

Considérant la nécessité de définir des tarifs en adéquation avec les propositions d'horaires

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **De fixer les tarifs et horaires suivants pour l'accueil en périscolaire des enfants de l'école publique du Moulin :**

7h15 – 7h45	0.40€ (0.20€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
7h45 – 8h15	0.80€ (0.50€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
8h15 – 8h50	1€ (0.80€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
16h30 – 17h30 (goûter inclus)	1.80€ (1.30€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
17h30 – 18h	0.50€ (0.25€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
18h – 18h30	0.50€ (0.25€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
18h30 – 18h45	0.30€ (0.15€ pour le 2 ^{ème} enfant et suivants)
Dépassement après 18h45	2.20€

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

- **De fixer le tarif des repas à la restauration scolaire à 4.25€ pour les enfants et 5€ pour les adultes**

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Les tarifs et horaires ainsi votés s'appliqueront dès la rentrée scolaire 2026/2027.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AOÛT 2026

Commentaires :

Hervé LESNÉ : le travail sur les créneaux horaires a été mené avec l'agent en charge de la garderie, en fonction des heures de départ et d'arrivée des enfants en garderie.

Karine PASSILLY : le quart d'heure du matin aurait pu se comptabiliser à part, de 7h15 à 7h30 par exemple.

Lenaig LE BAIL : cela représente une grosse augmentation pour certaines familles.

Christelle LAMOUR : un flux de 30 minutes est plus gérable pour les parents.

Karine PASSILLY : les familles qui n'auront pas besoin du nouveau créneau de 7h15 auront néanmoins à en supporter le coût.

Hervé LESNÉ : tout comme cela avantagera également certaines familles, qui payaient pour la totalité de la garderie, alors que leurs enfants ne la fréquentaient que sur un temps assez court.

26.34 ADMINISTRATION GENERALE

Délégations du conseil au Maire

Les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, lors de sa réunion le 13/04/2026 de confier à Monsieur le Maire certaines délégations (voir délibération 26.18 du 13/04/2026).

Il convient cependant de modifier la troisième délégation ainsi votée :

- « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Et d'en plafonner le montant, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport, afin que le conseil puisse approuver les investissements qui engagent fortement la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal décide de confier la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 50 000€.**

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

26.35 FINANCES

Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget principal de la ville,

Vu la demande de la trésorerie en date du 14/08/2026, d'ajuster les provisions de créances douteuses pour l'année 2026,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	27/08/2026	DM1	
		681 - Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	100,00
		60612 - Énergie - Électricité	-100,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative présentée.

Pour : 15

Contre : 0 Abstention : 0



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AOÛT 2026

QUESTIONS DIVERSES

- **Expulsion** du logement situé 4C Rue de Brocéliande : le logement a été attribué à la locataire du 4 Rue St Eloi. Un agent en renfort en CDD et des élus se sont chargés de sa remise en état et du nettoyage.

Un nouveau locataire est entré dans la maison au 4 Rue St Eloi, mais beaucoup de travaux seront à prévoir (humidité, problème de VMC, moisissures) => attente d'un devis.

- **Travaux école** durant l'été : réparation du préau (1 800€), terrassement devant la garderie (1 440€ dont 580€ de pierre pour l'allée et 860€ de béton), tranchée pour la gaine du visiophone (400€)
- Des **miroirs** seront posés rue de la Fontaine et résidence du Four
- **Finances** : les factures en attente de paiement ont toutes été réglées, la facture de la monobrosse sera elle aussi régularisée ces prochains jours (facture monobrosse de 1572€ datant de 2024).

- **Questions reçues par mail :**

*Demande du planning des agents municipaux intervenant à l'école : nous ne communiquerons pas le planning.

*Demande de compte-rendu des réunions d'échange : nous n'allons pas faire de compte-rendu à chaque échange.

Lénaïg LE BAIL : cela aurait été bien d'avoir un support visuel lors de la réunion d'échanges avec les parents le 30 juin 2026.

Morgane GERARD : il serait peut-être intéressant de désigner une personne chargée de rédiger un compte-rendu ?

Karine PASSILLY : peut-être un bref compte-rendu des points principaux pour les parents absents ?

*Suppression du bac à copeaux de la cour : deux parents nous ont interpellés sur le fait que cela résultait d'une décision trop hâtive sans prendre en compte d'autres alternatives.

Hervé LESNÉ : la décision a été prise au dernier conseil d'école, à l'unanimité => le compte-rendu a été mal retranscrit par l'école ?

*Interrogation sur la pose d'un bloc en béton au lotissement du Four ?

Hervé LESNÉ : une administrée a manqué de se faire renverser au niveau de la résidence du Four, cela a été un nouvel incident de trop, qui a accéléré la décision de mettre en place ce bloc. Ce n'est qu'un test pour le moment. La pose d'un bloc béton avait déjà été évoquée sous l'ancienne mandature.

Le constat que l'on peut faire actuellement c'est que tout le monde est obligé de ralentir.

Lénaïg LE BAIL : dans le lotissement de Lezenach, il y a un problème de vitesse excessive de la part d'un livreur, bien identifié.

Hervé LESNÉ : la partie voirie de ce lotissement étant privée, la commune ne peut y intervenir. Il faudra négocier un aménagement avec le lotisseur, qui d'ailleurs, de son côté, est intéressé pour acquérir les terrains et continuer l'extension du lotissement.

Karine PASSILLY : cela veut dire que l'équipe municipale ne s'oppose pas à l'extension urbaine ?

Hervé LESNÉ : jamais les élus ne s'y sont opposés.

- Réunion de conseil : le conseil municipal se tiendra à 19h30, pour toutes les prochaines réunions.

Selon les plannings de la CCSMM, le bureau communautaire se tient les mardis. Il apparaît plus judicieux de réunir le conseil municipal dans la foulée, après le bureau communautaire.

Prochaine réunion en septembre : le 10 ou 17, à confirmer.

En octobre : le jeudi 22.

- Argent de poche : pour les vacances d'octobre, sur les deux semaines (trois jeunes par semaine).

Tour de table :

- Christelle LAMOUR : les classes 6 auront lieu le 28/11/2026. Une invitation sera lancée dès réception de la maquette. La photo pour la maquette a réuni 10 personnes de 0 à 90 ans, ce qui est très bien !
- Lénaïg LE BAIL : s'interroge sur le rôle des membres des différentes commissions, notamment la commission « école ». Aimait avoir les documents en amont, a l'impression de ne pas servir à grand-chose quant aux propositions/décisions prises. Rencontre des problèmes de réception des messages sur le groupe de la commission, n'a pas eu le sondage pour la date de réunion par exemple.
- Laëtitia MAZURE : précise qu'elle tient compte de l'avis de tous, et reste toujours à l'écoute.
- Hervé LESNÉ : en conclusion, on a le droit de ne pas être d'accord, mais il y a la manière de le dire, au sein même du conseil.
- Marc DEBERLES : peu de participation pour le couscous à emporter, trouve cela dommage.
- Hervé LESNÉ : deux journées de participation au nettoyage du cimetière : les 17 et 24 octobre.
- Hervé LESNÉ : demande de location de la salle polyvalente les 24 et 25 décembre : est-ce que quelqu'un s'y oppose ?

=> non

FIN DE LA SÉANCE À 21H00